



Le premier ministre de l'Ontario, M. Frank Miller, après avoir voté dans sa circonscription électorale hier, a paru scruter l'avenir, mais en réalité il cherchait Mme Miller, perdue dans la masse de photographes et de cameramen.

## LES ÉLECTIONS EN ONTARIO

# Une lutte serrée dont Miller sort perdant de toute façon

(PC-LE DEVOIR) — L'élection ontarienne a pris la forme d'une lutte extrêmement serrée hier soir, au point où les conservateurs n'étaient même pas assurés, au moment de mettre sous presse, de former un gouvernement minoritaire. La majorité est vite devenue un impossible rêve.

Rarement depuis leur règne de 41 ans, les conservateurs ont-ils été saisis sérieusement menacés.

Pour le premier ministre, M. Frank Miller, le défi de cette course électorale consistait justement à conserver la majorité que son prédécesseur, M. William Davis, avait donnée à son parti en 1981. C'est donc un échec cuisant qu'il a subi hier soir, si l'on considère la chute du vote populaire conservateur et la défaite de plusieurs ministres. Il est apparu défait devant les caméras de télévision hier soir.

En revanche, pour les libéraux, les résultats préliminaires étaient une

grande source de joie. Le NPD semblait destiné à faire quelques gains modestes.

À la dissolution de la Législature de Queen's Park, le Parti progressiste conservateur détenait 70 sièges, le Parti libéral 28 et le Nouveau parti démocratique (NPD) 22. Trois étaient vacants. C'est le prédécesseur de M. Miller, M. Davis, qui avait retrouvé pour son parti une majorité qu'il n'avait pu obtenir ni en 1975, ni en 1977.

Dès la fermeture des bureaux de scrutin hier soir, la lutte s'est avérée très chaude dans un grand nombre de comtés. Les ministres défaits incluent celui de l'Éducation, M. Keith Norton, qui n'a pas survécu à l'opposition entourant le financement des écoles secondaires catholiques.

Par ailleurs, tôt hier soir, les trois chefs, M. Miller pour le parti au pouvoir, mais aussi M. David Peterson pour le Parti libéral et M. Bob Rae pour le Nouveau parti démocratique

(NPD) ont été réélus.

Une heure après la fermeture des bureaux de scrutin, les libéraux devançaient même les conservateurs en pourcentage global, avec 38%, contre 36% pour les conservateurs. En 1981, les conservateurs avaient obtenu près de 40% du vote populaire, les libéraux 31,5% et les néo-démocrates 28%.

Comme le signalait hier le secrétaire de l'ex-premier ministre Davis, M. Hugh Segal, l'existence de trois vrais partis rendait plus difficile l'élection d'un gouvernement majoritaire. Philosophe, il ajoutait que «personne ne devrait recevoir un chèque en blanc».

Autre phénomène particulièrement réjouissant pour les libéraux, au milieu de la soirée hier, les conservateurs avaient subi une baisse de 10% de leurs appuis dans les comtés ruraux, au profit des libéraux. Un tel résultat n'aurait pas surpris dans

Voir page 10: Une lutte

## CAHIER SPÉCIAL

### 53e CONGRÈS DE L'ACFAS

La communauté scientifique francophone nord-américaine se retrouvera à Chicoutimi le 20 mai pour ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les *États généraux de la science*. Près de 5.000 chercheurs de toutes les disciplines auront l'occasion d'entendre plus de 1.500 communications scientifiques pendant les cinq jours de ce 53e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. Pour souligner ce qui constitue la plus grande réunion scientifique pluridisciplinaire du monde francophone, et aussi pour aider les congressistes à s'y retrouver dans ce dédale de colloques, de conférences et de débats, LE DEVOIR publie aujourd'hui, en collaboration avec l'ACFAS, un cahier spécial dans lequel les participants trouveront les détails des activités de cette importante manifestation.

## LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

### LA SGF SE PRIVATISE

Devant le ministre Rodrigue Biron, le pdg de la Société générale de financement, M. Jean-Claude Lebel, a confirmé hier l'intention de la SGF de se privatiser en partie en offrant au public des actions de ses filiales les plus rentables. Au cours de l'assemblée annuelle de la société, M. Lebel a aussi annoncé qu'elle avait presque quadruplé ses bénéfices. Quant au conflit à Marine Industrie, il a réitéré sa confiance dans la direction actuelle et manifesté son optimisme face à un règlement prochain. Page 11

### CFCF À LA BOURSE

CFCF Inc. a annoncé hier son intention de présenter dans quelques jours un prospectus préliminaire aux commissions des valeurs mobilières canadiennes pour une émission d'actions de \$40 millions, qui seront éligibles au REA à 75 % de leur valeur. Page 11

### L'UPA PART EN GUERRE

L'Union des producteurs agricoles et la Coopérative Fédérée ont indiqué hier qu'elles s'opposent de toutes leurs forces aux recommandations du rapport Hall sur les subventions pour le transport du grain de l'Ouest. Page 11

# Secteur public: Clair se donne jusqu'au 21 juin pour faire adopter son projet 37

■ *Maintien d'un droit de grève triennal, sur les salaires*

■ *Dans les hôpitaux, la grève ne sera que « symbolique »*

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Le gouvernement entend faire adopter avant le 21 juin le projet de loi 37 réformant le régime de négociations dans les secteurs public et parapublic, loi qui rend symbolique l'exercice du droit de grève dans les hôpitaux mais qui maintient le droit de grève tous les trois ans sur la rémunération.

Une commission parlementaire est convoquée pour les 15 et 16 mai, pour étudier le projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale par le

président du Conseil du Trésor, M. Michel Clair. Les associations patronales et syndicales pourront y demander des modifications à certaines modalités, mais les principes retenus ne pourront pas être remis en cause.

Comme les grandes lignes de la réforme étaient déjà connues depuis les rencontres entre le gouvernement et la Coalition pour le droit de négocier, on sait que les syndicats ne sont pas satisfaits du projet, même si le gouvernement leur a concédé le droit de grève sur la rémunération pour la première année de la conven-

tion. On ne connaît pas encore la position que défendra l'opposition officielle: elle réclamait l'abolition du droit de grève dans le secteur des Affaires sociales.

Bien que, vendredi encore, la Centrale de l'enseignement du Québec ait refusé de collaborer à l'établissement de la liste des matières pouvant faire l'objet de négociations locales, M. Clair croit que les syndicats des employés de la fonction publique et parapublique «feront un essai loyal du nouveau régime de négociation» lors des prochaines négociations. Il est même confiant de voir

ces négociations «se dérouler dans un meilleur climat, qu'elles se tiennent ou non pendant une campagne électorale».

Aux yeux du président du Conseil du Trésor, le projet de loi 37 est «raisonnable». M. Clair rappelle que les deux principaux changements apportés à l'avant-projet de loi étaient réclamés par plusieurs éditorialistes: redonner le droit de grève tous les trois ans sur les questions salariales, au lieu de le limiter aux questions touchant le «normatif lourd», restreindre l'utilisation du droit de

Voir page 10: Clair



Michel Clair: la fin du «cauchemar triennal»

# Le différend franco-américain crée un climat tendu à l'ouverture du Sommet



Le président américain Ronald Reagan et le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Kohl, ont eu hier un entretien d'une heure qui a porté essentiellement sur une nouvelle conférence mondiale et le projet américain d'IDS.

BERNARD DESCÔTEAUX

BONN — Le Sommet des Sept s'est ouvert hier après-midi à Bonn dans un climat tendu. Tous les participants se demandent s'il sera possible de réconcilier en trois jours des positions extrêmes que défendent les États-Unis et la France sur les principaux sujets à l'ordre du jour de cette rencontre.

Ce climat de tension auquel des mesures de sécurité exceptionnelles contribuaient également, vient du fait que les positions adoptées par ces deux pays semblaient irréconciliables au moment même où le chancelier Helmut Kohl accueillait hier après-midi ses invités. On n'est pas sans se demander si, à la fin de ce sommet, la France pourrait se retrouver isolée ou être identifiée comme l'empêchement de danser en rond.

La France croit que la solution aux problèmes de commerce passe aussi par une réforme monétaire. Une partie des problèmes actuels vient de la volatilité des taux de change, prétendent les Français et la CEE qui voudraient obtenir la mise en place d'un système un peu comparable à celui du système monétaire européen où on limite les fluctuations possibles. Dans ce système, trois monnaies deviendraient des monnaies de référence: le dollar, le yen et l'écu européen.

Alors que M. Mitterand voudrait obtenir ce que s'engagent des négociations sur ce point, les États-Unis et le

Canada voient plutôt une simple accélération du processus d'analyse engagé il y a deux ans et qui sera discuté cet été à Séoul par les ministres des Finances des 10 pays les plus développés. Hier M. Mitterand a semblé exclure la possibilité d'une négociation «donnant-donnant» impliquant des concessions de part et d'autres sur le commerce et la monnaie.

Les divergences de vues entre la France et les États-Unis seront aussi importantes lorsque les Sept aborderont les questions politiques. Si tous partagent sensiblement les mêmes vues sur les relations avec l'URSS et les négociations sur le désarmement, les divergences deviennent profondes lorsque l'on aborde la question du Bouclier spatial.

Les pays présents au Sommet appuient tous le principe d'une recherche similaire à celle mise de l'avant par le président Reagan. Ce qui est en cause, c'est la participation de ces pays à la recherche. Le président Reagan profitera de l'occasion pour faire pression sur ses partenaires.

Alors que le Canada réserve sa réponse en attendant d'avoir plus d'information, le président français a indiqué hier qu'il n'entendait pas mettre la charrue devant les boeufs. Ce projet l'obligerait de fait à remettre en cause le choix stratégique fait par la France de baser sa défense sur la dissuasion nucléaire et ce rien ne

Voir page 10: Le différend

Un Mulroney discret — page 10

## NICARAGUA

# Ottawa suit de «très près» les retombées de l'embargo US

PAULE Des RIVIÈRES

OTTAWA — Le gouvernement canadien suivra «de très près» la mise en oeuvre de l'embargo commercial américain contre le Nicaragua pour «s'assurer que les sanctions ne s'appliquent pas au Canada».

C'est ce qu'a indiqué hier un porte-parole du secrétariat d'État aux Affaires extérieures. Car malgré les assurances verbales qu'Ottawa a reçues à l'effet que l'embargo américain sur les importations et les ex-

portations au Nicaragua ne s'appliqueraient pas aux filiales canadiennes et que «les compagnies canadiennes ne seraient pas affectées», le député néo-démocrate Nelson Riis a révélé hier que le département du Trésor américain préparait des règlements destinés justement à ses filiales canadiennes. M. Riis n'en savait pas davantage mais a exhorté le gouvernement à être «plus alerte».

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, a été surpris de la question de M.

Riis, surtout qu'il venait de dire que le principe de l'extra-territorialité (en vertu duquel un pays soumet ses filiales en pays étranger à ses lois) ne s'appliquerait pas.

Plus tard dans la journée, le département américain du Trésor a fait savoir, par la voix de Mme Mariynn Muench, que l'extra-territorialité n'était pas envisagée mais que les produits étrangers à fort contenu américain faisaient l'objet d'une étude, ce que l'ambassade américaine à Ottawa

Voir page 10: Nicaragua



Monique Vézina: un rôle de conciliation

# Hydro songe à disposer elle-même de ses BPC

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Hydro-Québec «songe à entreposer ses propres BPC et même à devenir le promoteur d'un centre d'élimination» de ces produits dangereux, a déclaré hier au DEVOIR M. Pierre Perreault, l'attaché de presse du ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette.

Des «plans» en ce sens ont été récemment soumis au ministère qui, a expliqué M. Perreault, ne s'alarme pas pour cette raison de l'avortement du projet d'entrepôt de BPC de la compagnie Reliance Liée, de Pointe-Claire, confirmé hier par cette municipalité et le ministère.

Jusqu'ici, le gouvernement québécois appuyait ouvertement le projet de la compagnie SERDOQ pour éliminer sur son territoire les déchets toxiques «organiques», une famille de composés carboniques dont les BPC font partie. La rumeur veut au ministère que ce projet n'avancerait pas assez vite, ce que pourrait confirmer l'examen d'une autre alternative par Hydro-Québec qui, de client éventuel, deviendrait concurrent de SERDOQ. Ce consortium entendait détruire les toxiques organiques au moyen d'un four rotatif à très haute température. À moins de 2.000 degrés, la combustion des BPC dégage des dioxines et des furanes dont la toxicité est beaucoup plus élevée que le produit d'origine.

Mais pour permettre l'entreposage des BPC d'ici la mise au point d'un moyen d'élimination sécuritaire, Québec approuvait récemment les plans de l'entrepôt de Reliance en plein milieu du parc industriel de Pointe-Claire. Cette décision réglait temporairement la pénurie de sites d'en-

Voir page 10: Hydro

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Hydro

treposage dans la province, Mais hier, le ministre de l'Environnement sonnait le glas du projet Reliance en précisant que cette compagnie n'obtiendrait pas son permis d'exploitation si elle ne se soumettait pas à deux conditions.

Ces deux conditions, prévues par la loi, sont la mise au point d'un plan d'intervention — « négocié » avec Pointe-Claire — pour faire face à d'éventuels déversements de BPC ou d'incendie et l'obtention par Reliance d'un permis de construction en bonne et due forme.

Or, le gérant de cette ville, M. Tom Buffit, déclarait hier sans embages que « jamais Reliance n'obtiendra un permis de construction » du fait que le règlement de zonage du parc industriel local y interdit le stockage de matières dangereuses.

À Québec, la porte-parole du ministre, Mme Danielle Audet, reconnaissait que ces deux « conditions » signifiaient très certainement la fin du projet d'entrepôt de Pointe-Claire.

Le 14 novembre dernier, Reliance Ltée, un fabricant d'appareils électriques lourds, présentait au ministre un projet d'entrepôt qui fut examiné très rapidement car depuis plus de six mois, les deux autres entrepôts « permanents » de la province avaient atteint leur capacité limite.

Quelques jours après l'accident de Kenora, dans le nord de l'Ontario, le ministre québécois de l'Environnement annonçait qu'Hydro-Québec n'aurait plus à envoyer ses transformateurs en Alberta en raison de l'occlusion d'un « certificat d'autorisation » à la compagnie Reliance Ltée. Cette bonne nouvelle pour certains fut accueillie fort différemment à Pointe-Claire où tous les moyens ont été mis en branle pour faire échec à cette solution en raison notamment de la densité de la population à proximité du futur entrepôt.

Du côté de la société d'Etat, la disposition des BPC fait l'objet d'un examen intensif depuis quelques mois et surtout depuis l'accident de Kenora: « Les moindres tâches d'huile deviennent des cas de contamination aux BPC depuis deux semaines », expliquait hier avec désabusement un gestionnaire d'Hydro-Québec.

La société d'Etat n'en continue pas moins d'appliquer avec rigueur sa politique de disposition et, en raison du déversement de Kenora, elle refusait au début de la semaine à la compagnie Kinetic, d'Edmonton, le droit de prendre livraison d'un dernier stock de transformateurs pleins de BPC. Avisé de la résiliation du contrat signé l'été dernier, Kinetic a néanmoins dépêché à Varennes au début de la semaine ses camions pour y quérir un dernier chargement d'une valeur de \$150.000. L'accès au site lui fut refusé.

Dans l'impossibilité de confier ses déchets à une autre entreprise albertaine en raison d'une loi de cette province qui entrera en vigueur dans 10 jours et incapable d'ici six mois sur le projet de Reliance, la société d'Etat se tourne vers ses propres installations. M. Perreault admet que les entrepôts d'Hydro-Québec sont actuellement autorisés comme sites de transit et non comme dépôts permanents. Il ne peut dire si la société d'Etat songe à mieux équiper ses dépôts de transit ou songe à de nouvelles installations.

« Ce que nous savons, ajoute le porte-parole ministériel, c'est qu'Hydro-Québec veut se départir d'ici deux ou trois ans de ses BPC dans certains de ses établissements. Il faut donc regarder d'autres solutions si elle veut accélérer la mise-à-rant cart des équipements contenant des BPC. »

### ◆ Le différend

l'avait encore convaincu de miser sur le bouchier spatial.

Un autre argument se profile toutefois en arrière-plan. La France essaie de regrouper les pays européens autour d'un projet civil de recherche spatiale appelé Eureka. En fait les divergences sont à ce point profondes que les Sept auraient déjà décidé de pas inclure dans le communiqué final de samedi la question du bouchier spatial.

Parmi les autres points qui seront abordés et qui risquent de soulever des divergences de vues, il y a la politique américaine au Nicaragua. Le Canada a toujours eu une approche différente des Etats-Unis. La France et l'Italie seraient parmi ceux qui n'ont pas apprécié l'imposition d'un embargo commercial décrété par les Etats-Unis sans préavis, à la veille même du Sommet de Bonn.

La première journée du Sommet était comme il se doit protocolaire pour l'essentiel. Pendant deux heures et demi, le chancelier Helmut Kohl s'est acquitté de sa tâche d'hôte en accueillant officiellement l'un après l'autre chacun des leaders, exception faite du premier ministre japonais Nakasone et du président Reagan qui sont en visite officielle en Allemagne.

Le premier ministre Brian Mulroney était accompagné de son épouse. Sous un ciel pluvieux, le chancelier et le premier ministre ont écouté les hymnes nationaux de leurs pays respectifs puis se sont rencontrés pendant une dizaine de minutes. Ce cérémonial était le même pour tous.

L'arrivée des Sept s'est faite en présence de mesures de sécurité sans précédent. Quelque 10.000 policiers sont venus prêter main forte aux 1.500 policiers réguliers de Bonn. Hier après-midi, ils étaient partout sur le passage des cortèges officiels.

Chaque fois que le président Reagan se déplace, toute circulation est interdite pendant de longues minutes.

Les citoyens de Bonn ne peuvent circuler librement et même les hommes politiques allemands ont des problèmes. Les journalistes étrangers doivent se plier à ces mesures. Hier matin, un groupe de journalistes canadiens a raté la rencontre entre Brian Mulroney et Jacques Delors, le président de la Commission européenne. Malgré tous leurs laisser-passer, ils ne pouvaient se rendre à l'ambassade canadienne tant que M. Delors n'était pas arrivé.

La sécurité a été resserrée à la suite d'attentats terroristes plus tôt cette semaine en Europe. Mercredi, la police allemande a trouvé une bombe de fabrication artisanale dans le quartier diplomatique de Bonn, non loin des ambassades canadienne et américaine.

Une fois ces activités protocolaires passées, les leaders se sont rencontrés une première fois à l'occasion d'un dîner officiel de deux heures et demi. Pendant ce temps, les ministres des Finances et des Affaires étrangères se rencontraient séparément pour discuter qui des relations est-ouest qui des questions économiques.

Les chefs de gouvernement et d'Etat ont pour leur part discuté surtout de questions politiques. Selon le porte-parole canadiens, les échanges ont été très francs. Ils ont permis de partager des vues, de préparer l'atmosphère pour les rencontres d'aujourd'hui et de demain. Selon des sources américaines, les leaders auraient décidé notamment d'accroître les échanges de vues avec le nouveau pouvoir soviétique, ce que le porte-parole canadiens ont refusé de confirmer.

### ◆ Clair

grève dans le secteur des Affaires sociales.

« La réforme est raisonnable. Elle continue à reconnaître une place très importante au syndicalisme », a déclaré M. Clair en conférence de presse. A demi-mots, il reconnaît que les syndicats sont contraints à certains reculs mais il estime que les employés préféreront renoncer à un « régime idéal qui ne fonctionne pas » au profit d'un « régime où les problèmes se règlent à l'intérieur du système ».

Selon le président du Conseil du Trésor, le mode de négociation dans les secteurs public et parapublic demeurera « l'un des plus libéraux de tout le monde occidental ». Mais le « traitement équitable » accordé aux salariés du secteur public sera basé sur la comparaison annuelle des rémunérations accordées dans le secteur privé, et non pas « sur l'illusion que le rapport de forces, l'affrontement, peut créer de toutes pièces la richesse ».

M. Clair a tellement confiance dans les nouveaux mécanismes qu'il y voit la fin du « cauchemar triennal », notamment dans les hôpitaux. Il s'avance même en disant que le nouveau régime de négociation « assure à tous les Québécois que la qualité et l'accès aux services de santé ne seront plus menacés par des problèmes de relations de travail ».

Les syndicats seront maintenant contraints de respecter un minimum allant de 55% à 90% des salariés dans les listes soumises au Conseil des services essentiels. Ainsi, en cas de grève, les services essentiels seront assurés par 90% des salariés, dans leurs fonctions habituelles, dans les centres d'accueil, les établissements de soins de longue durée, les établissements spécialisés en psychiatrie, neurologie ou cardiologie, et même dans les centres hospitaliers dotés d'un département clinique de psychiatrie ou d'un département de santé communautaire.

Les autres centres hospitaliers de soins de courte durée et les centres de santé devront maintenir 80% de leur personnel en place. Dans les centres locaux de services communautaires, le minimum sera de 60% et dans les centres de services sociaux, il sera de 55% des salariés.

Comme le prévoyait déjà l'avant-projet de loi, le Conseil des services essentiels obtiendra des pouvoirs de redressement pour sévir lorsque la liste des services essentiels ne sera pas respectée, mais aussi à l'occasion de grèves illégales, locks-outs illégaux ou ralentissements de travail. Il pourra notamment ordonner le respect de la loi ou de la convention et fixer le mode de réparation d'un acte ou d'une omission. Il suffira au Conseil de déposer son ordonnance au greffe de la Cour supérieure pour que cette ordonnance équivale à un jugement.

Un Institut de recherche sur la rémunération sera créé. Le gouvernement a jusqu'ici retenu une composition mixte: trois personnes indépendantes nommées par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale et seize membres représentant de manière paritaire les employeurs et les syndicats, non seulement du secteur public mais aussi du secteur privé.

Cet institut fera annuellement des recommandations sur la rémunération, qui sera établie elle aussi annuellement, avec droit de grève seulement la première année de la convention. Une négociation se tiendra annuellement mais, en cas de désaccord, le gouvernement tranchera par règlement qui sera soumis à l'examen d'une commission parlementaire avant d'être promulgué.

L'une des principales nouveautés du nouveau régime est la décentralisation. Dans le secteur des Affaires sociales, cinq sous-comités patronaux seront responsables des négociations dans les cinq types d'établissements existants. De plus, des arrangements locaux pourront être conclus sur les 35 sujets prévus par la loi (y compris la procédure de supplémentation).

Dans le secteur de l'enseignement, des négociations locales, que l'on espère permanentes, seront possibles pour les enseignants, avec l'aide d'un médiateur-arbitre mais sans droit de

grève. M. Clair estime que, de la même manière qu'il était illogique de donner le droit de grève sur le normatif sans l'accorder sur la rémunération, il serait illogique d'accorder le droit de grève sur quatre sujets de négociation locale (point sur lequel on s'est entendu dans le réseau de l'éducation) mais de le refuser sur les 18 autres sujets prévus par la loi.

Le président du Conseil du trésor estime par ailleurs que le projet de loi « instaure un nombre important de nouveaux mécanismes pour aider les parties à solutionner les problèmes de relations de travail ». Ces mécanismes, s'ils fonctionnent dans le secteur public, pourraient inspirer le secteur privé. Il s'agit notamment de la médiation lors des négociations nationales, du recours à un médiateur-arbitre lors des négociations locales et de l'instauration de délais légaux appelés « périodes de refroidissement ».

Hier en conférence de presse, le président du Conseil du Trésor, M. Clair, a donné deux exemples d'ajustements possibles du projet de loi: la composition de l'Institut de recherche sur la rémunération et certains pouvoirs de redressement confiés au Conseil des services essentiels.

### ◆ Nicaragua

tawa a confirmé en assurant que des discussions auraient lieu si le Canada devait être affecté. Le gouvernement américain veut aussi éviter que des produits américains soient acheminés au Nicaragua via le Canada.

« Si des directives sont émises, a dit M. Stevens, nous les étudierons ».

À Ottawa, le gouvernement n'est pas mesuré de donner les noms des compagnies canadiennes — filiales ou « de souche » — qui ont des échanges avec le Nicaragua, car elles exi-



Nelson Riis: des révélations

gent la confidentialité. Mais les exportations canadiennes vers le Nicaragua en 1984 se sont élevées à \$22,5 millions; plus de la moitié sont des produits agricoles et alimentaires, dont le lait en poudre. Le Canada importe aussi certains produits, mais l'addition est peu élevée.

La situation est délicate pour le gouvernement canadien, non seulement en raison des conséquences économiques que l'extra-territorialité pourrait avoir mais surtout parce qu'Ottawa ne s'associe pas au durcissement du président américain, M. Ronald Reagan.

Ce dernier a décrété l'arrêt total des échanges entre son pays et le Nicaragua qui, à son avis, se livre à des « activités agressives en Amérique centrale ».

Depuis Bonn, le secrétaire d'Etat s'est empressé mercredi d'affirmer que le Canada continuerait d'aider le Nicaragua: « C'est leur politique (l'embargo), pas la nôtre », devait-il dire.

À Ottawa, les mêmes commentaires étaient émis. Empruntant un ton plus diplomatique que celui du député libéral Jean Chrétien, qui a transmis à la Chambre « l'outrage des Canadiens », et dénoncé le « geste de déstabilisation » du président américain, le ministre d'Etat aux Relations extérieures, Mme Monique Vézina, n'en a pas moins été limpide: « Sur le front politique d'abord, la position du Canada est claire. Nous avons toujours joué un rôle de conciliateur. Nous sommes convaincus que le support qu'on peut apporter au groupe de Contadora (composé du Mexique, du Venezuela, du Panama et de la Colombie et recherchant une solution politique et non militaire) est le meilleur instrument de la paix. Nous continuerons d'inter-

### Procès Brigham

## Le juge ne croit pas à l'aliénation mentale

(PC) — Le juge Kenneth Mackay s'est dit convaincu, jeudi, que Thomas Brigham « n'est pas un homme normal ».

Mais, s'est empressé d'ajouter le président du tribunal aux jurés, à la veille de leurs délibérations: « A mon point de vue, il n'y a pas d'aliénation mentale dans cette cause ».

Donnant ses directives en droit, le juge a signalé que « la loi n'exécuse pas les actes insensés d'une personne dérangée ».

Malgré une preuve circonstancielle, a rassuré M. Mackay, les jurés peuvent « légalement et avec compétence » trouver l'Américain de 65 ans coupable de meurtre au premier degré, s'ils croient que les morts ont été causées de façon préméditée et délibérée.

Brigham est accusé du meurtre au premier degré de trois touristes français, dénichés par l'explosion d'une bombe à la gare Centrale de Montréal, le 3 septembre dernier.

### Le sommet de Bonn

## Mulroney tient toujours à la modestie et aux bonnes manières

### BERNARD DESCÔTEAUX

BONN — Le premier ministre Brian Mulroney qui avait déjà fait connaître la modestie de ses ambitions pour le Sommet des Sept s'est montré particulièrement discret au cours de la première journée de cette conférence internationale.

Le premier ministre canadien qui était à Bonn depuis 24 heures n'a en effet participé qu'à deux rencontres bilatérales avec des chefs de gouvernement participant au Sommet et a même finalement laissé passer l'occasion de rencontrer le premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone qui lui avait proposé un tête à tête.

Cette rencontre avec le premier ministre japonais a dû être refusée pour des raisons d'incompatibilité des horaires, a-t-on fait valoir. M. Mulroney avait déjà pris des engagements envers le premier ministre italien Bettino Craxi et le président de la commission des Communautés européennes, Jacques Delors.

Ce conflit d'horaires était connu depuis déjà quelques jours, mais il semble qu'on n'ait pas fait d'efforts pour tenter de le résoudre. Cela aurait pu être possible puisque M. Nakasone, en visite officielle en Allemagne, était déjà sur place lorsque M. Mulroney est arrivé à Bonn mercredi en fin d'après-midi.

M. Mulroney n'a pas voulu non plus remettre ses rencontres avec

MM. Craxi et Delors qu'il n'avait encore jamais rencontrés. Le premier ministre avait rencontré M. Nakasone il y a un mois et demi à Moscou lors des funérailles du président Constantin Tchernenko.

Cette rencontre avec M. Nakasone aurait pu être néanmoins d'un intérêt certain pour le premier ministre Mulroney avec qui il aurait pu soulever la question de l'ouverture du marché japonais aux produits canadiens ainsi que le contentieux relatif aux importations de voitures japonaises. M. Nakasone a pris un engagement solennel il y a quelques semaines d'augmenter les importations de produits étrangers, mais cette déclaration avait été accueillie à Ottawa avec un brin de scepticisme. Encore hier, un haut-fonctionnaire notait ironiquement que c'est peut-être le 11ème engagement de cette nature que le Japon prend.

Les échanges commerciaux entre le Canada et le Japon étaient de \$11,3 milliards en 1984. Notons que les échanges commerciaux entre l'Italie et le Canada étaient de \$1,7 milliard l'an dernier. Entre les 10 pays du Marché commun et le Canada, ils étaient de \$15 milliards.

Au cours de sa rencontre avec M. Delors, le premier ministre s'est limité à un tour d'horizon des questions internationales et des sujets à l'ordre du jour du sommet. On a échangé sur les conflits qui pourraient survenir. M. Delors aurait in-

visité M. Mulroney à mettre à profit ses talents de conciliateur. On n'a pas parlé de relations bi-latérales. La CEE a menacé le Canada de représailles la semaine dernière relativement aux exportations de boeuf canadien. Il en fut de même avec M. Craxi. Tous deux auraient eu un entretien de 35 minutes portant essentiellement sur leur façon respective de gérer leurs pays ainsi que sur l'importance de la communauté italienne au Canada.

La discrétion de M. Mulroney s'est manifestée aussi à la fin de la journée alors que ses porte-parole refusaient de révéler quelque information que ce soit sur les discussions qu'avaient eues les Sept au dîner donné par le chancelier Kohl. Ce dîner a permis un tour d'horizon de deux heures et demi sur les questions internationales.

La règle veut que le porte-parole des leaders ne fassent pas état de ces conversations à moins qu'ils ne soient autorisés par tous les leaders. Cette règle est rarement respectée, particulièrement par les Américains. Du côté canadien, on disait « c'est notre première journée, notre premier sommet », nous allons respecter ces règles.

Une des rares informations qu'on a dévoilée était que M. Mulroney était voisin du président Mitterand à ce dîner. On ne savait pas qui était son deuxième voisin.

### La hausse du budget du Pentagone

## Autre revers de Reagan au Sénat

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain a infligé hier un nouveau revers au président Ronald Reagan en limitant la hausse du budget du Pentagone en 1986 au niveau de l'inflation, au lieu des 3% en termes réels souhaités par la Maison-Blanche.

Il est « illusoire d'espérer que les Américains vont accepter d'énormes coupes dans les dépenses civiles tandis que le budget du département de la Défense continuera à s'accroître », a déclaré le sénateur républicain Mark Hatfield, auteur de cet amendement approuvé à mains levées.

Ce vote est intervenu en dépit de derniers efforts du président Reagan qui avait téléphoné personnellement hier à des sénateurs indécis depuis Bonn (où il assiste au sommet des

Sept) pour tenter de s'assurer leur appui.

C'est la deuxième fois en deux jours que le Sénat, pourtant contrôlé par le Parti républicain de M. Reagan, met à mal le projet de budget 1986 laborieusement mis au point par la Maison-Blanche et les dirigeants du Sénat. Ce projet, qui vise à réduire de moitié d'ici 1988 un déficit avoisinant les \$200 milliards par an, prévoit quelque \$300 milliards d'économies en trois ans sur les dépenses civiles mais maintient une augmentation des dépenses militaires.

Les sénateurs avaient déjà rejeté mercredi un plan limitant la hausse des pensions de retraite dont bénéficient 35 millions d'Américains, un élément clef dans la réduction des dépenses civiles.

Aux termes de l'amendement ap-

prouvé hier, les dépenses du Pentagone augmenteraient d'environ \$20 milliards en 1986 par rapport aux \$252 milliards de dépenses estimées pour l'exercice en cours. En 1987 et 1988, le budget du Pentagone s'accroîtrait de nouveau de 3% en termes réels, comme le veut la Maison-Blanche, mais l'effet cumulé de ces mesures réduirait de \$17,7 milliards sur 3 ans le montant des dépenses militaires souhaitées par M. Reagan.

Le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, a vivement critiqué cette décision, en affirmant que limiter l'augmentation du budget du Pentagone au taux de l'inflation « ne constituait pas un programme de défense, mais une ordonnance pour l'affaiblissement des États-Unis ».

venir en ce sens, a-t-elle rappelé.

Quant à l'aide canadienne que le Canada apporte au Nicaragua, « le Canada a toujours été autonome dans ses décisions et ses façons d'agir et de venir en aide à l'international et nous avons l'intention de continuer de le faire », a-t-elle déclaré.

Le Canada n'avait aucun programme d'aide au Nicaragua lorsque le pays était gouverné par le général Somoza et il a commencé en 1980 à fournir des secours d'urgence aux sandinistes par le biais d'organisations internationales. Depuis l'arrivée au pouvoir du régime sandiniste, l'aide canadienne s'est élevée à \$24,96 millions. (Le Canada, incidemment, s'approprie également à renouer son aide au Salvador, interrompue en 1981, en raison des dangers que couraient les agents de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le pays et des violations de droits de l'homme.)

L'avenir de l'aide canadienne non seulement au Salvador et au Nicaragua mais pour l'ensemble de l'Amérique latine sera connu dans quelques semaines, lorsque le gouvernement publiera son Livre vert sur la politique étrangère.

Hier, le bureau du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a confirmé que le gouvernement canadien n'avait pas été informé au préalable de la décision du président américain de décréter rompre tous les liens avec le Nicaragua. Cependant, le lendemain de l'annonce, soir mercredi, M. John Ralph, le chargé d'affaires de l'ambassade américaine à Ottawa a communiqué officiellement la décision

au gouvernement canadien.

Le gouvernement canadien a reçu l'assurance à ce moment que les compagnies canadiennes ne seraient pas touchées par l'embargo. M. Ralph a redonné ces assurances hier, tout comme le sous-secrétaire adjoint pour les affaires canadiennes au Département d'Etat, M. James Medas.

« M. Medas a été en contact avec notre ambassade à Washington et a bien dit que l'extra-territorialité ne s'appliquait pas », a déclaré un porte-parole du secrétariat d'Etat hier.

Cette question de l'extra-territorialité donne lieu à des incidents épisodiques entre le Canada et les Etats-Unis. Rarement cependant sont-ils aussi politiques que celui-ci.

### ◆ Une lutte

la région torontoise où M. Miller n'est pas arrivé à percer mais il a pris une signification particulière en milieu rural. Le NPD avait progressé de 1% pour sa part dans les régions rurales. M. Miller avait misé sur les comtés ruraux comme jamais au cours des 37 derniers jours.

Enfin, les libéraux menaient dans 51 comtés au moment de mettre sous presse, soit dans deux de plus que les conservateurs. Le NPD menait dans 25 circonscriptions. Les conservateurs étaient faits dans plus d'une dizaine de comtés qu'ils considéraient bleu foncé.

Par ailleurs, même le comté que détenait M. Davis depuis 1971, celui de Brampton, a glissé des mains des conservateurs.

M. Davis a quitté le gouvernement cet hiver et M. Miller fut élu à la tête du parti. Il a voulu subir le test de l'électorat le plus rapidement possible.

Aucun des chefs n'avait encore jamais dirigé un parti en période électorale.

La campagne s'annonçait sans histoire, conformément à la tradition ontarienne. Elle fut cependant beaucoup plus mouvementée que prévu, parce que plusieurs controverses surgirent, qu'un gouvernement mettant l'accent sur l'économie n'avait pas voulues, et parce que le chef du gouvernement lui-même connut une campagne très difficile.

Dès le début, son refus de participer à un débat télévisé le fit apparaître comme un homme sur la défensive et refusant de se laisser connaître, lui qui n'avait laissé que trois mois aux 6 millions d'électeurs pour juger ses gestes à la tête de la province.

Hier soir, quelques minutes après la fermeture des bureaux de scrutin, dans sa ville de Bracebridge dans le comté de Muskoka, le premier ministre a confirmé qu'après 10 jours de

campagne, il en avait eu assez du style que son organisation avait trouvé pour lui et qu'il s'était par la suite mis à agir autrement, plus conformément à ce qu'il était.

Un tempérament fraîche mais ensoleillée a régné hier en Ontario, faisant le bonheur du directeur général des élections. « Grâce à Dieu, nous avons du beau temps », s'est réjoui M. Warren Bailie, bien au fait des prédictions laissant entrevoir une participation plus faible que les 58% atteints en 1981.

Les citoyens choisissaient hier parmi 442 candidats se disputant 125 sièges à la législature ontarienne. Environ six millions d'Ontariens sont inscrits sur les listes électorales.

M. Miller, qui a été élu à la tête du Parti conservateur en janvier dernier, est allé voter dans sa circonscription, puis est allé se faire couper les cheveux chez le barbier qu'il fréquente depuis 22 ans, avant de rentrer chez lui attendre les résultats.

Le chef libéral, M. Peterson, a été le premier à voter dans son bureau de scrutin, dans sa ville natale de London, tandis qu'à Toronto le leader néo-démocrate, M. Rae, a pris une petite marche avec sa femme et leurs trois enfants pour aller déposer son bulletin de vote au bureau de scrutin de son quartier.

### 3 mai

par la PC et l'AP

1984: assassinat de Hanna Moqbeil, secrétaire général palestinien de l'Union des journalistes arabes.

1983: Youri Andropov, secrétaire général du PCUS et président du présidium du Soviet suprême, déclare que l'URSS est disposé à ramener le nombre de ses ogives nucléaires au niveau des ogives déployées par l'OTAN.

1982: les Argentins confirment que leur croiseur *General Belgrano* a été coulé par des sous-marins britanniques dans l'Atlantique Sud et que plus de 900 de leurs marins sont portés disparus.

1979: le parti conservateur de Mme Margaret Thatcher sort vainqueur des élections britanniques.

1859: la France déclare la guerre à l'Autriche.

1494: Christophe Colomb découvre l'île de la Jamaïque.

Il s'est né un 3 mai: Machiavel (Nicolo Machiavelli, dit) homme politique, écrivain et philosophe italien (1469); Golda Meir, ancien chef du gouvernement israélien (1898-1978).

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS 844-3361

SPORTS

En battant l'Union soviétique, mercredi

Le hockey canadien a rajeuni d'un quart de siècle

PRAGUE (AFP) — En une nuit, le hockey canadien a rajeuni d'un quart de siècle.

de Prague, lors de la finale du 50e championnat du monde.

L'objectif canadien est la conquête d'un 20e titre dans cette compétition, un record absolu qui semblait promis, il y a moins d'une semaine, à l'URSS (19 titres). Et ils y croient...

Mario Lemieux, 19 ans, vedette de la sélection à la feuille d'érable, et ses camarades vivent une aventure tout à fait imaginable quand ils ont débarqué, fourbus, du continent nord-américain, traînant la fatigue accumulée en sept mois de compétition harassante en Ligue nationale et la déception d'une élimination pré-

maturée dès le premier tour de la Coupe Stanley.

« Quand nous sommes arrivés à Prague, racontait, hier, le centre des Penguins de Pittsburgh, notre seule ambition était de ramener, si possible, une médaille. Maintenant voilà que nous avons une chance d'être champions. Nous n'avions vraiment pas pensé à ça. En fait, cette sélection n'avait pas grand intérêt pour nous. L'actualité du hockey chez nous, c'était la Coupe Stanley. Pas les championnats du monde. On risquait de nous oublier. Et peut-être de nous critiquer si nous ne représentions pas correctement notre pays. Mais là, tout a changé. Un tas de

gens suivent notre aventure, surtout depuis notre victoire sur les Soviétiques. C'est une motivation extraordinaire. »

Doug Carpenter, l'entraîneur canadien, s'est mis au travail dès hier matin pour mettre au point une tactique qu'il utilisera contre les Tchécoslovaques.

« Je ne peux pas dire si ce sera celle que nous avons déjà employée contre les Soviétiques. Il n'y a pas une recette immuable pour gagner un match. Chaque tactique doit être préparée en fonction des qualités et des défauts de l'adversaire. Les deux équipes n'ont pas les mêmes caractéristiques, » a dit Carpenter.

On peut, en tout cas, compter sur l'imagination de Carpenter pour tirer la leçon du premier match (4-4). A la différence que, cette fois, un match nul ne suffira pas, après la large victoire tchécoslovaque sur les États-Unis (11-2), défaites seulement par la plus étroite des marges (3-2) par les Canadiens.

Déjà, contre les Soviétiques, l'entraîneur canadien a beaucoup innové, notamment au niveau des lignes d'attaque. C'est ainsi que l'on a découvert des associations tout à fait inédites: Bernie Nicholls à la place de Ron Francis, entre Rick Vaive et John Anderson. Francis, aux côtés de Stan Smyl et de Don Maloney. Dave Taylor intégré à deux lignes différentes, tantôt avec Lemieux et Kirk Muller, tantôt avec Kevin Dineen et Tony Tanti.

Avant le match décisif, Carpenter, le coach des Devils du New Jersey qui est en train de réussir un coup de maître pour sa première apparition à la direction d'une équipe nationale, évalue avec lucidité le pour et le contre:

« Notre grande force, sur le plan moral, est que nous avons une confiance énorme. Nous entrons sur la glace pour gagner. Quel que soit l'ad-

versaire. Et nous restons concentrés sur cet objectif pendant tout le match. Ce que je crains, au risque de me répéter, est la fatigue évidente et bien compréhensible de certains joueurs. Heureusement, il y a les automatismes qui restent présents. Fatigués ou pas, les gars sont là pour jouer. Alors, ils jouent... »

De leur côté, les Tchécoslovaques de Ludek Bukac, maître tacticien lui aussi, et de Stanislav Nevesely ont repris une méthode qui leur avait parfaitement réussi avant le match contre les Soviétiques. Ils sont restés au vert, hier matin, dans leur retraite de Porhucice, dans la banlieue sud de Prague.

« Nous nous sommes accordés une grasse matinée, a expliqué Nevesely. Nous avons besoin de récupérer des efforts fournis depuis le début de la compétition. Du côté des joueurs, la seule incertitude concerne Vincent Lukac, qui n'a pas pu jouer tout le match contre les Américains, mercredi, et qui est incertain. Sinon, les choses sont claires. Rosol est définitivement indisponible. Benak, blessé au front, sera là. Et tous les autres se portent bien. Pour le reste, nous en parlerons vendredi vers 16 heures, si vous le voulez bien... »

Le rendez-vous est pris.

Ils ont hâte d'affronter les Black Hawks

Les Oilers ont des fourmis dans les jambes

EDMONTON (PC) — Comme la plupart de ses coéquipiers des Oilers d'Edmonton, le gardien Grant Fuhr en a assez de regarder les autres équipes jouer au hockey.

« J'ai hâte de me mettre à l'œuvre, a dit Fuhr, qui sera devant le but samedi quand les Oilers recevront la visite des Black Hawks de Chicago en finale de la conférence Campbell. J'en ai assez de regarder les matches à la télévision. »

Il en a assez également des exercices interminables. Les Oilers ont une seule inquiétude. On se demande dans le camp d'Edmonton quels effets aura sur Fuhr cette période de repos de neuf jours après l'élimination rapide des Jets de Winnipeg.

Andy Moog était blessé et Fuhr a disputé les sept premiers matches éliminatoires des Oilers. Il a remporté autant de victoires, jouant son meilleur hockey de la saison.

Fuhr sera-t-il aussi alerte lors du premier match de la finale? « Je ne m'inquiète pas de cela, a dit Fuhr après un autre long exercice dirigé par Glen Sather. On demeure très alerte lors des exercices. A stopper autant de rondelles, on ne peut faire autrement. »

Fuhr, qui sera opposé à Murray Bannerman, le spectaculaire gardien des Hawks, ne croit pas que ce long repos aura des effets négatifs. Il s'attend plutôt à des retombées positives.

« C'est un repos bien mérité men-

talement. C'est bon de pouvoir se reposer. Nous serons mieux disposés. Tous nos joueurs auront hâte de sauter sur la patinoire. Ce sera comme le début des séries pour nous. »

Cette période de repos a également permis aux défenseurs Paul Coffey et Kevin Lowe de soigner leurs blessures. Lowe semble avoir récupéré complètement d'un claquage qui l'a ennuagé pendant toute la série contre les Jets.

Quant à Coffey, il a subi une violente blessure à un pied lors du der-

nier match contre Winnipeg et il avait beaucoup de difficultés à patiner en début de semaine. Il s'améliore de jour en jour.

On ne prendra de décision dans son cas que quelques minutes avant le match.

Les Black Hawks, qui n'auront profité que de trois jours de congé, auraient sans doute apprécié une plus longue période de repos. Leur dure série contre les North Stars du Minnesota a laissé des traces.



Le golf, sport bourgeois par excellence, a un nouvel adepte. Il s'agit de M. Wang Zhen, membre du politburo chinois, qui a soulevé la première pelletée de terre et réussi le « premier élan » sur ce qui sera le premier terrain de golf de Chine. Situé près de Pékin, le terrain a été réalisé avec l'aide des Japonais. Le premier quator sera accueilli en juin 1986.

Goring pourrait être le prochain pilote des Bruins

BOSTON (AP) — Le joueur de centre des Bruins de Boston, Butch Goring, pourrait devenir le prochain instructeur de l'équipe. Il a rencontré mercredi le directeur général Harry Sinden, mais celui-ci a nié à deux reprises qu'il avait décidé d'engager Goring comme pilote.

« Je dois encore le nier, a-t-il déclaré hier, ce qui ne l'élimine pas nécessairement de la course. »

« Je veux diriger une équipe, a dit Goring lors d'une récente entrevue. Si Harry ne veut pas que je pilote les Bruins, alors nous parlerons de la possibilité que je demeure joueur. »

« Une chose est certaine: je ne veux pas demeurer assis sur le banc. Je ne veux pas être considéré le centre de la quatrième ligne d'attaque. Et ça ne m'intéresse pas d'être

joueur à temps partiel et instructeur-adjoint. J'ai vécu cela la saison dernière avec les Islanders (de New York). »

Sinden a déclaré qu'il pourrait annoncer son choix demain. Il a souligné que Goring était un des quatre candidats en lice, mais a refusé d'identifier les autres.

Sinden a ajouté que l'avenir de Goring à titre de joueur dépendait du retour de Barry Pederson. Ce dernier a subi une intervention chirurgicale en janvier pour un tumeur au bras droit, et de récents examens ont démontré que la guérison se déroulait bien.

« Si Barry était rétabli à 50 pour cent, je voudrais que Goring soit l'autre 50 pour cent, » a dit Sinden.

Nanne offrira le poste d'entraîneur à Brooks

BLOOMINGTON, Minnesota (AP) — Les North Stars du Minnesota offriront ce week-end le poste d'instructeur à Herb Brooks, ancien pilote des Rangers de New York et de l'équipe olympique américaine médaillée d'or en 1980. Lou Nanne, le directeur général des North Stars, a en effet indiqué hier qu'il rencontrera Brooks et son agent Art Kaminsky dans les prochains jours.

« Si nous changeons de pilote, Herb, à mon avis, est le meilleur que nous puissions engager, a déclaré Nanne. J'espère que nous en arriverons à une entente. »

Toutefois, Brooks dit ne pas être au courant qu'il est convoité par l'é-

quipe de la Ligue nationale de hockey.

« Pour l'instant, j'attends des nouvelles d'Art. J'espère qu'il me donnera des réponses rapidement. »

Actuellement, le pilote des North Stars est Glen Sonmor, qui était directeur du personnel avant que Nanne congédie Bill Mahoney, en novembre. Sonmor a déclaré qu'il était prêt à céder sa place si on trouvait un autre pilote.

« J'ai vraiment trouvé agréables les six derniers mois, a dit Sonmor. Le poste d'instructeur est celui que je préfère, mais il faut aussi que je pense à ma santé mentale. »

HOCKEY

Table of hockey schedules for the Stanley Cup playoffs, including dates and matchups for various teams like Quebec, Montreal, Philadelphia, and Chicago.

Table of international hockey championships, including the World Cup and the Soviet Cup, listing participating teams and dates.

HOCKEY

Table of NHL team statistics for the Stanley Cup playoffs, showing goals, assists, and points for teams like Montreal, Philadelphia, and Chicago.

Table of NHL team statistics for the Quebec Major League, listing players and their performance metrics.

BASEBALL

Table of MLB game results for the National League, including matchups between teams like Houston, Philadelphia, and San Francisco.

Table of MLB game results for the American League, including matchups between teams like Chicago, Detroit, and Kansas City.

BASEBALL

Table of MLB team statistics for the National League, showing batting averages, home runs, and other key stats for various teams.

Table of MLB team statistics for the American League, showing batting averages, home runs, and other key stats for various teams.

Le gérant Buck Rodgers est l'un des grands responsables

Les Expos ont surpris en avril

DANIEL CAZA

ATLANTA (PC) — Le rendement des Expos en avril a surpris la majorité des observateurs. Douze gains, huit revers: on craignait plutôt une fiche contraire.

« Je suis également étonné, reconnaît le gérant Buck Rodgers. Cette performance me plaît, mais elle ne me satisfait pas. On s'en reparlera en septembre... »

Le gérant des Expos estimait que ses hommes remporteraient environ la moitié de leurs 20 rencontres du premier mois de la saison.

« Si l'on fait exception des lanceurs, qui n'ont pas fait mieux que je le pensais, toute l'équipe a joué au-delà de mes espérances, explique Rodgers. Je n'ai rien à redire du travail de la défensive et je suis enchanté par notre production offensive. »

A la défensive, la formation montrealaise vient au troisième rang avec 13 erreurs seulement, y compris trois par les lanceurs. Seuls les Mets de New York (10) et les Padres de San Diego (12) ont commis moins d'erreurs.

A l'attaque, les Expos ont terminé avril avec une moyenne globale de .280, soit .018 de mieux que les Cardinals de St. Louis.

Quant aux artilleurs, leur moyenne de points mérités (3.62) par match n'impressionne pas du tout. Seuls ceux des Pirates de Pittsburgh ont fait pire (4.12).

« Mais si l'on enlevait nos revers de 8-1 et de 11-0, ces statistiques seraient moins décevantes, mentionne le pilote. Notre personnel de lanceurs n'est sûrement pas l'un des pires de la Ligue nationale. »

Rodgers aimerait pouvoir crier victoire tout de suite. Mais lorsqu'il gérait à Milwaukee, il a appris qu'une léthargie, qu'une blessure ou qu'une querelle interne peut rapidement changer le cours d'une saison.

Les Expos peuvent-ils aller jusqu'au bout? « Honnêtement, je ne le sais pas, répond-il. Déjà, nous savons que nous possédons le personnel pour offrir une solide compétition aux aspirants. C'est déjà ça de gagné. Personne ne le croyait. Les experts nous ont prédit la cave du classement. »

Pour formuler cette prédiction, ces « experts » se sont basés sur le fait que la formation montrealaise ne pouvait pas se passer des services du receveur-étoile Gary Carter.

Ils estimaient en outre que les Andre Dawson, Tim Lincecum, Tim Lincecum et Dan Driessen devaient absolument connaître la meilleure saison de leur carrière pour combler cette perte.

Selon eux, il serait irréaliste de croire que tant de joueurs puissent en même temps atteindre des som-

meils personnels dans la même saison.

Rodgers, lui, soutient que cette théorie ne devrait pas exister.

« Nous pourrions nous rendre loin même si Dawson, Raines et Wallach ne connaissent pas une saison extraordinaire, dit-il. Nous avons certes besoin d'une bonne contribution de leur part, mais notre alignement est si bien équilibré qu'ils ne doivent pas nécessairement porter l'équipe sur leurs épaules. »

« Par exemple, poursuit Rodgers, Mike Fitzgerald, Hubie Brooks, Vance Law, Herm Winingham et tous nos réservistes savent qu'ils doivent également répondre à l'appel quand la situation se présente. Dans les circonstances, disons que la pression sur nos joueurs est égale pour tout le monde. »

Statistiques, performances, blessures, léthargies...

Quand vient le temps de juger le travail des Expos jusqu'ici cette année, ces facteurs deviennent secondaires. Ce qui distingue le plus l'édition actuelle des Expos de celle de l'an dernier, c'est l'attitude des joueurs. Le vestiaire des Expos est bruyant. Les recrues se mêlent aux vétérans. Les Blancs aux Noirs.

Dawson se charge de faire vibrer les hauts-parleurs de son stéréo portatif; Jim Wohlford exécute quelques pas de danse mal coordonnés pour faire rire Tim Raines; Miguel Dilone, lui, va chercher David Palmer et Tim Wallach pour jouer une partie de cartes; etc... C'est comme ça, ou à peu près, que les choses se déroulent tous les jours.

« Il y a beaucoup de nouveaux visages dans le vestiaire, mais le responsable de l'ambiance positive qui y règne, c'est Buck Rodgers, » estime Wohlford.

« Tous les joueurs l'aiment, reprend Jeff Reardon. Il serait difficile de ne pas tout donner pour lui. »

Dale Murphy a connu un mois d'avril exceptionnel

NEW YORK (AP) — Dale Murphy, des Braves d'Atlanta, a été choisi le joueur par excellence du mois d'avril dans la Ligue nationale de baseball et Fernando Valenzuela, des Dodgers de Los Angeles, a hérité du même honneur chez les lanceurs.

Murphy, qui a égalé un record des ligues majeures en produisant 29 points au cours du mois, a été choisi à l'unanimité par un panel de chroniqueurs et de commentateurs de baseball. Il a conservé une moyenne de .380 avec neuf circuits. Il a croisé le

marbre 17 fois et atteint les sentiers pour une moyenne de .451. Il a pris part à 515 matches d'affilée, la plus longue séquence pour un joueur encore actif.

Valenzuela a commencé la saison en lion, ne permettant pas un point mérité au cours de ses 41 premières manches, pour établir une nouvelle marque dans les ligues majeures.

Sa moyenne de points mérités en avril s'est établie à 0.21. Il a accompli cinq matches et en a complété quatre.

Le botteur Mike McTague se joint aux Concordes

(PC) — Les Concordes de Montréal ont fait l'acquisition du botteur de dégagement et receveur de passes Mike McTague, des Stampeders de Calgary, en retour de joueur de ligne défensive Eugene Belliveau. L'équipe montrealaise a aussi indiqué qu'elle avait fait signer des contrats de cinq et trois ans respectivement (plus une année d'option chacun) aux

vétérans Nick Arakgi et Doug Scott et que son prochain camp d'entraînement se tiendra sur le campus Loyola de l'université Concordia de Montréal, à partir du 19 mai. McTague a conservé l'an dernier une moyenne de 44.4 verges par botté de dégagement, la troisième de la LCF derrière Bernie Ruoff et Lui Passaglia.

# L'effondrement du pont sur la Sainte-Marguerite Un délégué de chantier n'a jamais pu consulter les plans

SEPT-ÎLES (PC) — Le délégué de chantier au pont de la rivière Sainte-Marguerite était si peu au courant des opérations d'érection qu'il ignore encore aujourd'hui pourquoi la structure en a été tirée en cours de route.

C'est ce qui se dégage des propos de M. Marcel Nadeau, un monteur d'acier de Sept-Îles, appelé à témoigner devant la commission d'enquête Quesnel, à Sept-Îles.

« Quand il a été question de tirer le pont, j'ai compris qu'il y avait un problème et je me suis posé des questions, a dit M. Nadeau. J'ai tenté de savoir pourquoi mais je n'ai jamais obtenu de réponse ».

Divers témoins ont fait état précédemment d'opérations de tirage du pont, d'abord parce que le poids des premières poutres assemblées avait entraîné cette amorce de structure vers le bas et ensuite parce que l'ouvrage était trop long.

M. Nadeau a déclaré qu'il n'avait jamais pu consulter le plan du pont. Ce plan était conservé par « le grand manitou » du chantier, M. Edgar Forcier, surintendant de Structural.

Il n'a pas non plus participé à des réunions de chantier, sauf en une occasion, alors qu'un inspecteur de la CSST de

passage sur le chantier l'a invité.

M. Nadeau, observant que le pont de la Sainte-Marguerite était une « place très dangereuse », a noté qu'il avait pu obtenir divers aménagements en matière de sécurité, comme des garde-fous en certains endroits, des attaches « en broche à foie » pour les échelles d'échafaudage, quelques filets et un trottoir.

De l'avis du témoin, qui compte un quinzaine d'années d'expérience dans le métier de monteur d'acier et diverses expériences de délégué de chantier, tout n'a pas baigné dans l'huile question sécurité sur le pont de la Sainte-Marguerite.

Interrogé par le procureur de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, Me Guy Lauzon, le témoin a indiqué qu'aucun travailleur n'avait cependant exercé son droit de refus de travailler.

Avant M. Nadeau, le contre-maître de Structural, M. Yvan Turgeon, avait affirmé devant la commission Quesnel qu'il était impossible d'appliquer strictement le code de sécurité de la construction au pont de la Sainte-Marguerite.

« Le code, c'est général et il faut se servir de son jugement, a-t-il dit. Là c'était impossi-

ble ». La veille, un opérateur de grue a témoigné qu'au moment où Structural assemblait les poutres centrales du pont de la Sainte-Marguerite, en août 1984, il a réclamé et obtenu que son engin soit attaché à une poutre et qu'un chargeur à la benne remplie de sable fasse contrepoids.

Ce grutier de 20 ans d'expérience, M. Guy Tremblay, de l'Ancienne-Lorette, opérait une grue de 70 tonnes. Il a expliqué avoir réclamé la mise en place du chargeur à l'extrémité est du pont pour lui donner « confiance ». Ceci quand il a dû manoeuvrer, de concert avec une seconde grue de 150 tonnes, les trois premières poutres centrales.

Plus tôt, le témoin avait noté que cette extrémité est du pont s'était soulevée de « 14 ou 15 pouces » à une phase des opérations d'assemblage.

Pour les deux dernières poutres, il a réclamé que sa grue soit attachée pour des raisons de sécurité et par « caprice ».

De l'avis de M. Tremblay, sa grue n'a probablement pas été amenée à travailler au-delà de sa capacité bien qu'en cours d'opération elle ait levé « d'un ou deux pouces ».

Plus loin, en réponse aux questions du procureur du mi-

nistère des Transports, Me Serge Kronstrom, le témoin a précisé ses propos: « Quand une grue lève, c'est ce ça dépasse les chartes (sa capacité) ».

Auparavant, M. Robert Girard, un grutier de Port-Cartier, avait fait valoir que les grues de 150 et 70 tonnes n'étaient pas assez puissantes pour travailler sur le pont de la Sainte-Marguerite.

M. Girard, qui oeuvrait comme deuxième homme sur la grue de 150 tonnes, a affirmé que l'engin a été sollicité « à la limite » au moment de la pose des poutres intermédiaires du côté de Sept-Îles.

« Selon moi, a-t-il dit, ce n'était pas des grues pour travailler là. La Dominion Bridge serait arrivé là avec une grue de 440 tonnes et s'il y en a qui connaissent le fer, c'est bien eux ».

Selon lui, les constructeurs du pont auront utilisé des grues plus petites « parce qu'ils voulaient ménager de l'argent quelque part ».

M. Girard a noté que le pont penchait à son extrémité est dans les six ou sept jours précédant son effondrement. À son avis, bien qu'il ne se soit pas rendu vérifier, le pont ne reposait déjà plus sur l'un des côtés de sa béquille est.

Le reportage d'une conférence de Bourassa

# Le Conseil de presse donne raison au DEVOIR

LAURENT SOUMIS

Dans une décision, rendue le 30 avril dernier, le Conseil de presse a donné raison au journaliste, M. Pierre O'Neill, pour sa couverture, le 8 novembre 1984, d'une conférence du chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, devant un groupe d'étudiants en sciences politiques.

Par la même occasion, le Conseil a confirmé le bien-fondé d'une décision du DEVOIR, refusant au plaignant, le professeur Jacques Lapierre, la publication d'une réplique dans le courrier des lecteurs du quotidien.

Après étude du dossier, le Conseil de presse a conclu que « le choix et le traitement des informations relèvent du jugement rédactionnel des médias et des journalistes ».

Selon le Conseil, ils doivent cependant se conformer à l'obligation et au devoir de livrer une information équilibrée, conforme aux faits et aux événements et respectueuse des personnes mises en cause ».

Quant au refus du DEVOIR de publier la lettre de M. Lapierre, le Conseil a indiqué que « nul ne peut prétendre avoir accès de plein droit au courrier des lecteurs ».

« La décision de publier ou non, a ajouté le Conseil, relève de la prérogative de l'éditeur dont les jugements doivent demeurer conformes à la responsabilité d'un média soucieux de renseigner adéquatement ses lecteurs ».

Le plaignant, le professeur Jacques Lapierre, avait soutenu que l'article, signé par le rédacteur Pierre O'Neill, avait incorrectement rendu compte de la visite de M. Bourassa à une classe de sciences politiques dont il était titulaire.

L'auteur de l'article avait écrit que le professeur semblait avoir ourdi un piège au chef libéral et s'était livré à un vigoureux échange de propos sur les thèses économiques soutenues par l'homme politique.

Selon le plaignant, le journaliste avait témoigné d'un biais en qualifiant de « performance » le discours de M. Bourassa, et de « spectacle » l'é-

change qui a suivi. M. Jacques Lapierre affirmait que même si son nom n'était pas mentionné dans l'article, le compte-rendu permettait de l'identifier.

La rédactrice en chef du DEVOIR, Mme Lise Bissonnette avait argué ne pas voir en quoi les termes utilisés dans l'article étaient dérogatoires au plaignant.

M. Lapierre fondait son second grief sur le refus du DEVOIR de publier une lettre de rectification. Il reprochait au journal de ne pas lui avoir proposé d'écrire une lettre plus courte ou amendée.

Mme Bissonnette avait indiqué que la direction du journal considérait la lettre non pas comme une seule réplique, mais comme « une longue thèse sur l'ensemble de l'article de M. O'Neill, doublée d'un interminable procès d'intention ».

Le Conseil a conclu que « l'article a respecté les exigences prescrites par l'éthique journalistique » et jugé « justifié » le refus de la direction du journal de publier la lettre du plaignant.

Conclusions d'une enquête de la Commission municipale

# L'ancien maire de Rimouski a berné la population

ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — Entre 1971 et 1978, les contribuables de Rimouski ont été bernés par leur maire, M. Claude Saint-Hilaire, qui avait érigé en système le favoritisme et les situations de conflit d'intérêt.

C'est ce qu'affirme le rapport de la Commission municipale du Québec qui a enquêté sur l'administration de la ville de Rimouski entre 1979 et 1984.

Publié par le ministre des Affaires municipales et député de Rimouski, M. Alain Marcoux, le rapport présente M. Saint-Hilaire comme « l'homme fort du conseil », « le décideur au-dessus des lois », « qui menait la ville comme une compagnie ».

Mais « il a confondu cette compagnie de ville avec ses compagnies privées et il a lui-même personnellement retiré des bénéfices de la plupart des grandes entreprises qu'il a mises sur pied dans sa ville », lit-on dans le rapport de quelque 400 pages.

M. Saint-Hilaire a également été député libéral de Rimouski, de 1973 à 1976.

Cette longue enquête, entrecoupée de procédures judiciaires intentées par M. Saint-Hilaire, a permis de relever de très nombreuses irrégularités dans le comportement du maire et dans l'administration générale de la ville.

« Et il le faisait sciemment et volontairement. Au surplus, les conseillers qui, au passage, pouvaient glaner eux aussi une part du gâteau, ne se privaient pas pour le faire », souligne-t-on dans le rapport.

La Commission a particulièrement identifié le conseiller Hervé Dickner, qui n'hésitait pas à approuver l'octroi de contrats à des entreprises dont il était président ou actionnaire.

Deux autres conseillers se sont également trouvés en situation de conflit d'intérêt, MM. Jean-Louis Ruest et Fernand Lamontagne.

Par les agissements du maire Saint-Hilaire et à cause du manque de vigilance des membres du conseil, les contribuables de Rimouski ont souvent payé des notes trop élevées pour des travaux de construction, pour des achats d'équipements et pour l'acquisition de terrains.

À titre d'exemple, la procédure utilisée par la ville pour obtenir son

parc industriel a entraîné des coûts de \$746,242. Si la procédure avait été faite dans les règles, les contribuables n'auraient eu à déboursier que \$75,000, soit 10 fois moins.

Les contribuables de Rimouski pouvaient difficilement prendre connaissance des dossiers car ils étaient systématiquement tenus à l'écart des décisions importantes. Ces décisions étaient souvent prises en comité, à huis clos, et souvent, ne figuraient pas à l'ordre du jour des séances publiques du conseil.

M. Saint-Hilaire, selon les témoignages recueillis par la Commission, menait lui-même et souvent « en cachette » également les tractations avec différentes entreprises locales avec lesquelles il avait ou non des intérêts personnels.

Quand il n'en avait pas, il s'arrangeait pour en retirer quand même des bénéfices. Ce fut le cas lorsqu'il a négocié seul le bail avec la compagnie Imperial Oil Ltd, en s'engageant à obtenir de sa ville des permis de construction et l'autorisation de procéder à des échanges de terrains nécessaires à l'agrandissement du centre commercial La Grande Place.

Il a alors encaissé une somme de \$5,000.

De plus, M. Saint-Hilaire était alors co-propriétaire du centre commercial et en annexant des terrains avec la bénédiction de la ville, il a pu l'agrandir et donner à l'établissement une plus-value qui lui a rapporté un profit personnel de \$364,000.

Durant cette période, M. Saint-Hilaire était président de Construction St-Hilaire Ltée, de Colamore Ltée, de Clauri Inc, actionnaire de Matériaux de construction de Rimouski Inc, de Promotions du Bas Saint-Laurent Inc, sociétaire de R. et S. Enr., salarié de Les entreprises C.A. Norton Ltée. et de Norbec Construction Inc., toutes des entreprises avec lesquelles il a favorisé des transactions avec la ville.

Pour arriver à ses fins, il ne se gênait pas pour « fabriquer » des résolutions, pour accorder des contrats sans soumission publique et pour contourner les lois municipales et de l'environnement.

« Non seulement, ne s'en cache-t-il pas, soulignent les enquêteurs dans leur rapport, mais encore il s'en vante. Pour lui, le fait de violer un règlement ne lèse que le règlement ».

# Air New Zealand. Tahiti, Tôkyô et les Îles Fidji en récompense Aéroplan.



Air New Zealand, nouveau partenaire Aéroplan d'Air Canada, vous permet maintenant de concrétiser vos milles accumulés dans des lieux de vacances aussi inoubliables que Tôkyô, les Îles Fidji et Tahiti.

De plus, Air New Zealand vous offre des primes-voyage Aéroplan sur tous ses vols, c'est-à-dire la liaison quotidienne Los Angeles-Australie et dix vols par semaine vers la Nouvelle-Zélande, plus des vols de Vancouver à la Nouvelle-Zélande à partir du 3 novembre. De fait, Air New Zealand vous offre plus de vols, vers plus de destinations dans le Pacifique Sud que n'importe quelle autre compagnie aérienne.

Air New Zealand: voilà une excellente façon, pour ceux qui voyagent fréquemment, ou loin, d'une part d'accumuler facilement des milliers de milles Aéroplan, d'autre part de vous ouvrir les portes du Pacifique Sud pour vos grandes vacances de récompense!

Si vous voyagez souvent, inscrivez-vous dès aujourd'hui au programme Aéroplan en vous adressant à Air Canada, à votre agent de voyages ou au personnel de bord de votre avion.



AIR CANADA

Aéroplan.  
La fréquence de nos vols  
fait toute la différence.

DRF 13006

## ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:

32\$ (13 semaines)  62\$ (26 semaines)  120\$ (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Retournez avec votre cheque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements  
211 rue du St-Sacrement  
Montréal, Québec  
H2Y 1X1

Je m'abonne  
au DEVOIR